

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-193

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : Commande publique

Sous matière : Marchés
publics

OBJET :
**ACQUISITION DE
VEHICULES ET
ENGINS DE
CHANTIER - MISE
EN PLACE DE
GROUPEMENT DE
COMMANDE
PERMANENT
ENTRE LA VILLE
ET LE CCAS DE
CASTELNAUDARY**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 22 septembre 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas
ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey
GAIANI, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Martine
LACOMBE

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL EN
DATE DU : 15 SEPTEMBRE
2022

AFFICHAGE EN DATE
DU : 15 SEP. 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN
DATE
DU 27 SEP. 2022

Procurations :

Evelyne GUILHEM Donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Jean-François VERONIN-MASSET Donne procuration à Denis
BOUILLEUX,
Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,
Sabine CHABERT Donne procuration à Chantal BARTHES,
Delphine SANTINI Donne procuration à Philippe GREFFIER,
Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
Gérard MONDRAGON Donne procuration à Karole CAFFIER,
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Hélène GIRAL,

Secrétaire : Madame Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que face au contexte budgétaire de plus en plus difficile, un travail de réflexion sur d'éventuelles économies a été mené. La ville et le CCAS ont de nombreux besoins communs qui sont satisfaits pour chaque entité, par des marchés traités séparément ce qui multiplie les frais de publicité et complexifie leur suivi en interne.

Afin de rationaliser l'organisation, la passation et le suivi des marchés intéressant à la fois la ville et le CCAS, il apparaît que la création d'un groupement de commande entre les deux entités est la solution la plus adaptée.

Cette démarche avait déjà été réalisée pour certains accords cadre à bons de commande depuis 2015, renouvelés pour certains en 2017. L'acquisition de véhicules fait l'objet de consultations annuelles et le CCAS a besoin de renouveler son parc automobile également.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renouveler cette pratique et de constituer, avec le CCAS, un groupement de commande permanent pour établir, mettre en concurrence et assurer le suivi des marchés d'acquisition de véhicules et d'engins de chantier.

Ce groupement de commande sera constitué, conformément aux articles L 2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de groupement de commande qui propose, en son article C, de désigner la Ville de Castelnaudary comme coordonnateur du groupement qui sera chargé notamment des missions suivantes :

- Assister les membres du groupement dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces mêmes besoins
- Définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation dans le respect du code de la commande publique
- Elaborer le dossier de consultation, réceptionner les offres, vérifier leur conformité, être le référent auprès des entreprises et gérer l'organisation de la commission d'appel d'offres si besoin
- Signer, notifier au nom des membres du groupement les différents marchés

Chacun des membres se chargent d'exécuter les marchés en fonction de ses besoins propres.

Conformément à la convention de groupement de commande, la commission d'appel d'offres qui émettra, éventuellement, un avis sur certains des marchés listés sera celle de la ville.

Monsieur le Maire après avoir donné toutes les informations nécessaires à la compréhension du fonctionnement du groupement de commande, sollicite du Conseil Municipal l'approbation du principe de recourir à un groupement de commande permanent pour l'acquisition de véhicules et engins de chantier.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal la désignation du représentant légal de la ville au sein du groupement de commande et l'approbation et l'autorisation de signature de la convention de groupement de commande.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

ACCEPTE le principe de constitution d'un groupement de commande permanent pour l'acquisition de véhicules et d'engins de chantier,

DESIGNE comme représentant légal auprès du groupement de commande M. Patrick MAUGARD, Maire,

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 22 septembre 2022

Le Maire,
Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **26 SEP. 2022**
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : **28 SEP. 2022**
Par publication le : **27 SEP. 2022**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le **27 SEP. 2022**

ID : 011-211100763-20220922-DB2022193-DE

